Trente-et-unième année. — N° 225. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 8 Novembre 1872.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Cie,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
7 Novembre 1872.

Chronique Politique.

On lit dans le *Temps :*

« De tous les projets de réforme constitutionnelle dont il est question depuis quelque temps, deux seulement auraient, dit-on, quelques chances d'être appuyés par le gouvernement :

» 1° La nomination de M. Thiers comme Président de la République pour quatre ans ;

» 2° L'institution d'un chef intérimaire du pouvoir exécutif de la République française.

» On croit que les propositions et discussions à ce sujet pourraient accompagner ou même précéder l'examen du budget de 1873; on ajoute que M. Thiers ne songerait ni à demander ni à appuyer une proclamation de la République qui, à ses yeux, résulterait nécessairement et en fait des mesures dont nous venons de parler. »

Le *Bien public* édite la même nouvelle.

Plusieurs journaux italiens, dit la *Correspondance Havas,* donnent des détails sur les communications échangées à Rome entre M. Fournier et le ministre des affaires étrangères d'Italie. L'un d'eux rend même compte point par point d'une conversation importante qui aurait eu lieu entre le ministre de France et M. Visconti-Venosta. Nous n'avons pas besoin de mettre la presse française en garde contre ces récits qui, la plupart du temps, sont purement imaginaires. Si les auteurs de ces nouvelles avaient été aussi bien informés qu'ils veulent le paraître, ils auraient su notamment qu'il n'a été échangé aucune communication écrite ni verbale entre les deux gouvernements, sur la mesure dont le prince Napoléon a été l'objet, et que l'affaire du père Secchi, aplanie depuis plus de quinze jours, s'est traitée exclusivement à Paris.

On lit dans le *Courrier de France :*

Un télégramme de Berlin nous signale qu'hier, à l'occasion du 50e anniversaire de la naissance du prince Charles, propriétaire d'un régiment russe, une députation de ce régiment lui a présenté une lettre autographe de l'empereur de Russie, avec les insignes de l'ordre de Saint-Georges de 3e classe. La lettre impériale exprime la sympathie du czar pour l'armée prussienne. Elle rappelle le temps où Prussiens et Russes unis ensemble combattaient pour la même cause. Elle rappelle encore les victoires remportées par les Prussiens dans la dernière guerre contre la France, victoires auxquelles le prince Charles a pris part aux côtés de l'empereur Guillaume.

La lettre se termine par ces mots :

« J'espère que vous reconnaîtrez mon intention de resserrer plus étroitement encore les liens d'amitié qui nous unissent, et je souhaite que ces liens embrassent aussi les générations futures. »

La *Patrie* publie la nouvelle suivante :

« Nous croyons pouvoir assurer que le mouvement préfectoral, dont la *Correspondance Havas* avait annoncé la publication pour ces jours-ci, est ajourné à une époque indéterminée. Nous ne croyons pas nous tromper, nonobstant la dénégation qu'on ne manquera pas de formuler, en assurant que l'article comminatoire de la *République française* dans lequel les préfets à révoquer se trouvaient nominativement désignés a été la cause déterminante de cet ajournement. M. Thiers ne se sent pas d'humeur, paraît-il, à céder aux injonctions de M. Gambetta. »

Par décrets du Président de la République, en date du 28 octobre 1872, rendus sur la proposition du ministre des affaires étrangères :

M. Mellinet, ministre plénipotentiaire près la république du Chili, est nommé en la même qualité près S. M. le shah de Perse.

M. le vicomte Brénier de Montmorand, agent et consul général de France à Alexandrie d'Egypte, est nommé ministre plénipotentiaire près la république du Chili.

M. Ducros Aubert, secrétaire de 1re classe, est nommé ministre plénipotentiaire près la Confédération Argentine et la république du Paraguay.

M. de Bellonnet, secrétaire de 1re classe, est nommé ministre plénipotentiaire près la république du Pérou.

Nous croyons, dit la *Presse,* que ces nominations produiront la meilleure impression dans la diplomatie et dans le monde politique. Elles sont la juste récompense accordée à d'anciens et honorables services.

L'agence Havas rectifie en ces termes la nouvelle qu'elle avait donnée concernant l'invitation faite à M. Gambetta de présider la distribution des récompenses à l'Exposition universelle de Lyon :

« Une dépêche, signée par M. Daboneau, président de l'Exposition de Lyon, nous apprend que nous avons été induits en erreur, et qu'aucune démarche n'a été faite auprès de M. Gambetta pour présider la distribution des récompenses qui aura lieu dimanche prochain.

» Cette cérémonie sera présidée par un haut fonctionnaire du ministère du commerce, le ministre lui-même ne pouvant venir. »

Le ministre de la marine fait mettre à exécution, avec la plus grande énergie, les mesures prescrites par le gouvernement et la commission du budget. On nous communique le rapport du ministère qui décide la suppression si souvent annoncée et toujours retardée du bagne de Toulon.

Le 1er janvier 1874 il n'y aura plus un seul forçat dans ce port, et le bagne n'existera plus qu'à l'état de souvenir.

Deux établissements seulement : Landerneau, pour la région du centre et du nord ; le fort Boyard, près de Rochefort, pour la région du midi, seront affectés aux condamnés.

Tous les trois mois, un navire de l'État partira, soit de Brest, soit de Rochefort, avec les condamnés aux travaux forcés admis dans les dépôts pendant le trimestre qui précèdera leur envoi dans la Nouvelle-Calédonie.

L'ÉVACUATION.

On télégraphie de Versailles, à l'agence Havas, 5 novembre :

Le mouvement d'évacuation dans la Marne et la Haute-Marne touche à sa fin. On espère que, demain ou après-demain, ces deux départements seront complètement libres.

Hier, l'évacuation de Chaumont, Joinville et de toutes les localités occupées dans la Haute-Marne, s'est effectuée dans de bonnes conditions. A l'heure qu'il est, tout le département de la Haute-Marne est évacué.

Dans la Marne, Aï, Sézanne, ont été évacués hier. A Reims, le mouvement d'évacuation se continuait hier matin. Un détachement de cinquante gendarmes mobiles français arrivera demain, 6 novembre, dans cette ville, qui, si elle ne l'est actuellement, sera complètement délivrée aujourd'hui.

Comme premières troupes françaises succédant aux troupes allemandes, on envoie généralement de la gendarmerie mobile. On pense qu'avec les hommes qui composent ce corps, la plupart anciens soldats, ayant, à côté de grandes habitudes de discipline, le calme et le sang-froid qui appartiennent à une vieille troupe, l'on pourra plus facilement prévenir les conflits qui fatalement pourraient surgir avec des retardataires prussiens, et que, d'autre part, ayant été plus particulièrement mêlés aux populations, ils ne provoqueront pas par leur attitude des manifestations.

La *Presse* a reçu de Metz la lettre suivante :

Au milieu de leurs tristesses, les Messins ont cependant une consolation, presque une joie, c'est de voir comment se traitent entre eux les aventuriers allemands qui par milliers sont accourus à Metz comme une armée de sauterelles, à la nouvelle qu'il y avait tant de fonds de commerce à acquérir à bon compte.

Ces gens, dont le quart déjà est reparti après avoir fait des faillites plus ou moins frauduleuses, disent pis que pendre les uns des autres, se soupçonnent mutuellement, ne se délivrent entre eux des marchandises que contre argent comptant.

Encore ce matin, le journal allemand de Metz se plaint amèrement que faute de sympathie les uns pour les autres, les dix à douze mille Allemands qui ont envahi la ville, n'aient pu organiser quelque casino ou autre réunion d'agrément tant soit peu respectable.

Il y a bien pour leur divertissement un théâtre que le gouvernement subventionne largement, mais pas à l'intention des Allemands ; on y joue en français, très-passablement, mais les Messins n'y vont que bien rarement, tout à la dérobée, et les banquettes restent aux trois quarts vides.

Quant aux soldats allemands, ils n'ont guère le temps de s'ennuyer ; exercices, corvées, manœuvres, parades, sans cesse du mouvement et du travail. C'est là que l'on voit que les Prussiens ne s'endorment pas sur leurs succès ; plus que jamais ils s'arment jusqu'aux dents ; il n'y a pas huit jours qu'ils ont commandé 120,000 fusils système Mauser aux fabriques d'armes de Liége. Aussi, demandons au ciel qu'au moment de l'évacuation complète de la France, la nation et les journaux surtout aient acquis assez de sens politique pour ne pas témoigner trop haut de notre désir de revanche, et pour ne pas fournir à la Prusse un prétexte à une querelle d'Allemand. Elle sait fort bien que dans sept ou huit ans nous serons redevenus redoutables. « Dans cet espace de temps, écrivait ces jours-ci le colonel Borbstaedt, une des autorités militaires d'Allemagne, la France aura, par la nouvelle loi militaire, acquis un million d'excellents soldats, bien exercés. »

Donc, un peu de prudence pour que les relations entre les deux pays, qui seront déjà suffisamment aigres, par suite des conflits qui ne peuvent manquer à l'occasion des options, ne soient pas trop tendues.

LOI ÉLECTORALE.

Parmi les lois que l'Assemblée nationale devra examiner et voter dans sa prochaine session, aucune assurément n'est plus importante que la loi électorale.

Voilà longtemps déjà que les esprits les plus sérieux, que les hommes doués du patriotisme le plus pur, sont d'accord pour reconnaître l'impossibilité de laisser le suffrage universel fonctionner à l'avenir comme il fonctionne aujourd'hui.

On convient généralement que le suffrage universel, désormais passé dans nos mœurs, doit continuer à exister. L'améliorer n'est pas lui nuire, bien au contraire. C'est une réforme qu'il demande ; personne ne songe à le faire disparaître.

La *Petite Presse,* parlant de cette réforme projetée, nous apprend que M. Thiers « demanderait que l'on ne pût voter qu'à vingt-cinq ans, et que la durée du domicile fût de trois ans. »

Ces conditions sembleront dures à certaines gens, surtout si l'on considère que la commission de la Chambre fixait à vingt-trois ans l'âge du vote et à six mois la durée du domicile.

D'après la *Petite Presse,* voici la raison qui aurait déterminé l'opinion de M. Thiers :

« La loi militaire interdit le vote aux soldats sous les drapeaux, c'est-à-dire que les conscrits incorporés dans l'armée active ne peuvent user de leur droit de suffrage avant l'âge de vingt-cinq ans ; par contre, les jeunes gens exemptés pour infirmités ou pour toute autre cause conservent la faculté de prendre part au scrutin : en sorte que les pires ont les priviléges, les meilleurs les charges, et que chaque génération ne nous offre pendant cinq ans que son revers. »

L'argument nous semble péremptoire, et de nature à impressionner la commission. Il s'ajoute à une foule d'autres que l'on a invoqués ou que l'on pourrait invoquer en faveur de la date fixée à vingt-cinq ans.

Nous espérons que M. Thiers, s'il est vrai que telle soit son opinion, y persistera et que la Chambre saura lui donner raison.

Ce serait un grand pas de fait pour l'amélioration du suffrage universel.

(Union de l'Ouest.)

Informations diverses.

Nous avons mentionné hier les huit rapports concernant les dépenses de chaque ministère, que les députés viennent de recevoir. Il faut ajouter le rapport de M. Beulé sur le budget des dépenses du ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, qui avait été déposé avant les vacances de l'Assemblée, dans la séance du 24 juillet.

*
* *

Le conseil supérieur de la guerre travaille toujours avec une grande assiduité ; il y a été décidé, notamment, dit-on, qu'on maintiendrait, et même qu'on augmenterait le corps des chasseurs à pied.

Le nombre des régiments du génie serait porté de trois à quatre.

On aurait aussi arrêté le maintien et l'accroissement de tous les corps existant actuellement dans la cavalerie.

Enfin, en ce qui concerne la question des vivres, on a résolu de donner au soldat la même nourriture en temps de paix qu'en campagne.

***

M. le préfet des Bouches-du-Rhône vient de suspendre de ses fonctions le maire de Vitrolles, arrondissement d'Aix, pour avoir autorisé les jeux de hasard.

C'est la deuxième fois que le maire de cette commune est suspendu depuis un an.

***

C'est hier qu'a dû avoir lieu, aux Etats-Unis, l'élection du président de la République.

La colonie américaine de Paris attend avec impatience les dépêches de New-York.

Les deux compétiteurs sont, comme on sait, le général Grant et Horace Greeley.

***

Un mariage qui fait en ce moment grand bruit dans le Landerneau politique, c'est celui de la jeune femme qui fut princesse de la Moskowa par son père, et duchesse de Persigny par son mari.

Elle ne sera plus dans quelques jours, de par l'amour et l'hyménée, que l'épouse d'un simple avocat au Caire.

***

L'instruction de l'affaire Bazaine continue activement. Le général Rivière a entendu les dépositions de 240 témoins ; il a commencé hier l'interrogatoire du maréchal.

On croit que le procès viendra devant le conseil de guerre dans les premiers jours de janvier.

On assure que le général Rivière doit aller visiter la ville de Metz et établir une sorte d'enquête rétrospective, afin de bien se rendre compte des chances qui restaient à la résistance, lorsque le maréchal Bazaine a cru devoir capituler.

***

M. Clément Duvernois est remplacé, dans la direction de l'*Ordre*, par M. Dugué de la Fauconnerie, aujourd'hui seul propriétaire et directeur politique de ce journal.

***

Le *Siècle* apprend que le gouvernement doit payer à l'Allemagne, cette semaine, 200 millions d'indemnité de guerre et qu'il a l'intention de compléter, avant la fin de l'année, le versement des trois milliards. Le Trésor contient 600 millions sur le quatrième milliard.

***

On sait quelles fatigues doivent s'imposer les conducteurs et les piqueurs des ponts-et-chaussées pour satisfaire à toutes les exigences de leur service. On n'ignore pas non plus qu'ils sont bien modestement rétribués, eu égard à la variété des connaissances exigées, surtout des premiers, pour obtenir un emploi.

Voici un bruit qui court, et qui deviendra bientôt une bonne nouvelle pour eux :

Il serait question, au ministère, de mettre à l'étude une réforme à apporter à la condition de tous ces modestes serviteurs de l'Etat.

On chercherait d'abord le moyen de rendre l'avancement plus rapide, en mettant chaque place vacante au concours entre les employés d'une même circonscription parvenus au même rang et ayant un an de grade ; l'examen pour l'obtention des places d'ingénieurs est si difficile qu'à peine un conducteur en moyenne parvient à y satisfaire dans l'espace de dix ans. Les épreuves seraient rendues plus faciles par une sorte de séparation stipulée en ce cas, entre le service hydraulique et le service ordinaire ; enfin, on étudiera les moyens d'augmenter, autant que possible, les traitements, et on élucidera deux points jusqu'ici assez peu clairs : l'âge auquel chaque employé devra prendre sa retraite et le mode de liquidation des pensions.

***

L'ex-roi de Naples, François II, était attendu hier matin à Paris.

Il vient y passer quelques jours, pendant qu'on répare la villa Ader, qu'il habite à Pau.

***

Dernièrement, un journal d'Annecy publiait une lettre attribuée à trente-quatre instituteurs qui exprimaient leur regret de n'avoir pu se trouver à Annecy pour acclamer M. Gambetta. Le rédacteur de ce journal, poussé au pied du mur, a fini par déclarer que cette lettre n'était « qu'une diatribe » non signée.

C'est comme les foules qui saluent l'ex-dictateur, à son passage dans chaque ville, et qui se composent généralement de trente personnes. *(Paris-Journal.)*

***

UN SEUL CONSCRIT A STRASBOURG.

La révision des recrues pour le cercle de Strasbourg a commencé le 1er novembre, et comme la levée comprend les classes de 1871 et de 1872, la révision durera deux jours.

La revue de ces deux premiers contingents est terminée, et elle a produit les résultats que l'on attendait généralement. Le contingent est peu nombreux et presque exclusivement composé d'hommes maladifs, faibles ou mal constitués.

On est arrivé enfin et à grand'peine à en trouver dix bons pour le service.

Sur ce nombre, un seul appartient à la classe de 1871 pour la ville de Strasbourg ; les neuf autres appartiennent à Ruprechtsau et Neudorf.

Il paraît que, dans le comité de révision, la cavalerie et l'infanterie se sont vivement disputé ce précieux sujet ; la cavalerie a enfin triomphé, parce qu'il est forgeron ; il a été incorporé dans le régiment des dragons.

***

On télégraphie de Perpignan, 4 novembre :

Trois diligences ont été arrêtées près de Figueras (Espagne). Les voyageurs ont été complètement dévalisés ; un Anglais et un postillon ont été blessés.

On a sonné le tocsin à Puyserda.

LES TROUBLES DE BESSÉGES.

Nous empruntons au *Courrier du Gard* du 3 novembre les détails suivants sur les troubles qui ont eu lieu à Bességes, samedi dernier, et que le télégraphe nous signalait le même jour :

« Un bataillon du 99e régiment d'infanterie a quitté ce matin notre ville et s'est rendu, par la voie ferrée, à Bességes, où, d'après la rumeur publique, des évènements d'une certaine gravité s'étaient passés dans la soirée d'hier.

» D'après les informations que nous avons puisées à diverses sources, voici ce qui se serait passé :

» Depuis quelques jours, les esprits étaient surexcités ; on se plaignait des exigences de l'octroi ; dans les conversations de certains individus, il n'était question rien moins que de s'opposer énergiquement au paiement des droits.

» Hier soir, jour de fête, un groupe de cent cinquante individus environ, dont plusieurs manifestaient une grande exaltation, se dirigea vers le bureau de l'octroi avec l'intention avouée de le dévaster.

» Ces malheureux avaient compté sans la force armée. Deux gendarmes veillaient à la garde du bureau de l'octroi. Ils résistèrent au premier choc des assaillants avec le concours des préposés, et furent fort maltraités ; deux de leurs camarades parvinrent, paraît-il, à les rejoindre et à leur prêter assistance. On fit pleuvoir sur eux une grêle de pierres ; alors, dans l'intérêt de leur défense, et voyant leur vie sérieusement menacée, ils furent obligés de faire usage de leurs armes.

» Dans cette lutte, deux des agresseurs ont été tués et un autre grièvement blessé. L'un des gendarmes qui gardaient le bureau de l'octroi est blessé grièvement aussi.

» L'emploi des armes à feu, quelque regrettable qu'ait été la nécessité d'y recourir, a eu pour effet de dégager complètement le bureau d'octroi. Les autorités locales et M. le sous-préfet d'Alais, accourus sur le théâtre de la lutte, crurent prudent de demander des secours à Nîmes et à Alais et, en attendant leur arrivée, firent tous leurs efforts pour maintenir l'ordre et le calme au sein de la population.

» On savait, ce matin, à Nîmes, qu'à dater de quatre heures du matin le calme était complètement rétabli à Bességes.

» A l'heure où nous écrivons ces lignes, plusieurs brigades de gendarmerie, trois compagnies du 99e, détachées à Alais, et un bataillon du 99e régiment d'infanterie, parti de Nîmes, sont réunis à Bességes, formant un total de 4 ou 500 hommes.

» MM. le procureur général de la cour de Nîmes, le préfet du Gard et le général de brigade commandant la subdivision se sont rendus sur les lieux. »

Nouvelles extérieures.

Les Prussiens, qui ont poussé si loin l'art d'employer, de construire et de détruire les chemins de fer et les télégraphes comme instruments de guerre, ne se reposent pas cependant sur leurs lauriers. Ils continuent sans cesse leurs exercices sur ce terrain. Dans la dernière quinzaine d'octobre, cent sous-officiers des régiments de cavalerie de la garde royale ont pris part à des exercices de destruction de voies ferrées et de télégraphes aux environs de Berlin. Nous n'avons pas appris que les troupes françaises aient encore été appliquées à des travaux de cette nature pour lesquels elles se sont montrées fort inexpérimentées pendant la dernière guerre.

Le gouvernement espagnol a présenté aux Cortès le projet de réorganisation du service militaire annoncé par le discours du trône à l'ouverture de la présente session.

D'après ce projet, tout Espagnol doit personnellement le service militaire depuis l'âge de 20 ans jusqu'à l'âge de 27 ans.

Pendant les trois premières années, le service sera fait dans l'armée active, comme en Prusse ; la quatrième et la cinquième année dans la première réserve ; les deux dernières dans la seconde réserve.

Désormais l'exonération et le remplacement sont interdits dans l'armée espagnole.

L'article 14 de ce projet, en vue de favoriser l'instruction primaire en Espagne, édicte les dispositions suivantes, qui pourraient être imitées par d'autres nations qui se considèrent comme des foyers de lumière.

Voici cet article :

« Trois années après la mise en vigueur » de la présente loi, l'ordre numérique dans » lequel les recrues seront appelées sous les » drapeaux sera réglé de la manière suivante :

» 1° Ceux qui ne sauront ni lire ni écrire :
» 2° Ceux qui sauront seulement lire ;
» 3° Ceux qui sauront lire et écrire. »

Le gouvernement italien vient de décider la formation de quinze compagnies spéciales d'infanterie qui prendront le titre de *compagnies alpines* et seront surtout chargées de résister à l'invasion du territoire en attendant l'arrivée de l'armée régulière. Elles constitueront de petits corps indépendants recrutés au moyen des conscrits appartenant aux vallées qu'elles devront défendre.

L'autorité militaire russe s'applique avec un soin particulier des exercices si importants de mobilisation, et elle a juste sujet de se féliciter des résultats obtenus par ses premiers essais. — Dans le gouvernement de Lublin, l'ordre de convocation subite des soldats en congé fut reçu par le commandant militaire de la province le 23 septembre dernier, à dix heures et demie du matin. Le 28 septembre au soir, 2 0/0 seulement des soldats convoqués n'avaient pas rejoint leur corps.

LES INONDATIONS EN ITALIE.

De mémoire d'homme, dit le *Corriere di Milano* du 3, jamais on ne vit pareil cataclysme à celui de Palazzolo. Le tiers de la ville, qui comptait 9,000 âmes, et surtout les quartiers della Guardia et Fume Grande ont été dévastés par l'ouragan le plus affreux. Là où étaient des rues et des maisons, il n'existe plus que des monceaux de ruines et des cadavres épars au milieu des décombres. Plusieurs édifices publics ont été renversés.

Les habitants qui ont eu la vie sauve dans cette horrible tourmente sont en proie à la plus navrante douleur. Plus de mille familles sont dans le dénûment le plus complet. Trente-deux personnes ont été tuées et dix blessées.

On ne peut pas, dit l'*Opinione*, se faire une idée des désastres du district de Mirandola. Encore bien que les eaux baissent, il y a des maisons qui s'écroulent ; 7,000 personnes ont émigré. La municipalité en a recueilli ; elle en secourt 2,000. La misère est affreuse. Tout le monde s'impose des sacrifices pour venir en aide aux victimes. Les carabiniers et les troupes rivalisent de zèle.

L'*Amico del Popolo*, de Palerme, publie, sous la date du 20, des détails sur les désastres qui ont frappé la province de Syracuse :

Dans la soirée du 24, un ouragan terrible s'est déchaîné sur Palazzolo, bourgade sise sur les montagnes de la province de Syracuse, et a causé des dommages immenses. Le nombre des victimes dépasserait, dit-on, le chiffre de cent, et un tiers de la bourgade serait ruiné.

Les troupes en détachement à Noto se rendirent immédiatement sur les lieux.

Le bruit courait à Noto qu'un ouragan semblable s'était déchaîné sur Modica.

Nous attendons des détails.

Le 23, à quatre heures du matin, le torrent de Galopinoce, grossi par les fortes pluies de la nuit, a rompu une digue et inondé la partie méridionale de Reggio.

Les eaux sur quelques points arrivaient au premier étage ; plusieurs maisons se sont écroulées. Les prisons ont été inondées.

Le chemin de fer a souffert de très-graves dégâts ; le service est interrompu.

Trois mariniers qui dormaient dans leur barque amarrée sur la plage ont péri.

Le courant emporta la barque et la fit chavirer. On n'a pas encore retrouvé les cadavres.

Les conduits du gaz ont été emportés. La ville est maintenant éclairée à l'huile.

Des propriétés de grande valeur ont été inondées et gravement endommagées.

Ces propriétés appartiennent en grande partie à des gens riches.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'*Union bretonne* publie les détails suivants sur un fait dont nous avons parlé hier, d'après un autre journal de Nantes :

Un évènement encore mystérieux, mais sous lequel il est permis d'apercevoir un crime, préoccupe depuis deux jours la ville de Nantes.

Samedi soir, vers trois heures, le fondé de pouvoirs de M. le trésorier général chargea un des employés de la Trésorerie de porter à la Banque de France une somme de 70,000 francs, dont 63,000 en billets et 7,000 en or.

Une heure après, l'employé n'ayant pas reparu, on commença à concevoir des inquiétudes ; on s'informa à la Banque : il ne s'y était pas présenté.

Depuis lors, on n'a pas entendu parler de lui et on n'a pu ressaisir ses traces.

Chez lui, à six heures, on trouva sa femme qui l'attendait très-tranquillement, en compagnie de sa petite fille, et qui, encore à ce moment, semble ne rien comprendre à la disparition de son mari.

L'employé disparu n'avait aucune habitude de luxe ou de dépenses ; il ne jouait pas et menait une conduite très-régulière. Il avait été admis à la Trésorerie, il y a huit mois, sur de bons renseignements, et remplissait exactement ses fonctions. Il habitait la Musse, et avec les émoluments de sa place, joints à une rente de 1,500 francs, il vivait dans une modeste aisance.

Après être parti, samedi, avec la mission de porter à la Banque la somme importante confiée à sa probité, il était rentré pour prendre son parapluie et chercher dans son bureau des timbres qu'il y avait déposés.

On se perd en conjectures sur cette disparition.

On lit dans l'*Espérance*, de Nantes :

Un vol de trois ou quatre cents francs vient d'être commis à l'Evêché, dans des conditions d'une simplicité extrême.

Les auteurs de ce larcin s'étaient introduits dans une chambre dont ils ont ouvert les tiroirs, probablement au moyen de crochets, car après la disparition de la somme, tous ces tiroirs étaient soigneusement fermés.

Cinq petits malfaiteurs, le plus jeune ayant 12 ans, et le plus âgé 18, ont été arrêtés : ils ont fait des aveux et dénoncé deux autres complices. Ces derniers sont âgés de plus de 20 ans.

Ce grand nombre de voleurs donne l'idée d'une véritable organisation.

Ce qui est certain, c'est qu'à Ancenis, le même jour encore, un vol de plusieurs mille francs a été commis au préjudice de M. N....

Les agents de ville disaient, à cette occasion, que le nombre des travailleurs de cette espèce a beaucoup augmenté depuis le 26 septembre. Un des jeunes voleurs est déjà un repris de justice.

Le 2 novembre, il a été opéré une arrestation qui a rempli de satisfaction les habitants de Loches.

Un nommé Rennois, dout la famille habite Loches, passait pour être l'auteur de plusieurs vols qualifiés commis depuis plus d'un an, au préjudice d'un certain nombre d'habitants.

La justice fut informée, dès le début, des exploits de Rennois, et M. le juge d'instruction avait alors décerné un mandat d'arrêt contre ce dernier, lequel avait quitté dès lors la ville de Loches.

Arrêté à Châtillon (Indre), dans une maison où il avait été trouvé pendant la nuit, il se coupa la gorge, pour échapper à la répression sous le coup de laquelle il se trouvait. — Sa blessure, quoique grave, n'était néanmoins pas mortelle; il fut en cet état transporté à l'hospice de Châtillon, et s'évada de ce lieu, quelques jours après, sans que la gendarmerie ou la police pût savoir ce qu'il était devenu.

Depuis quelque temps, des tentatives de vol avec escalade et effraction et des vols même étaient commis dans la ville de Loches, avec une audace inouïe, et la police, insuffisamment renseignée, ne pouvait mettre la main sur Rennois, soupçonné de ces méfaits, et qui se réfugiait soit dans les caves ou carrières, très-nombreuses dans cette commune, soit chez les membres de sa famille.

Le 2 novembre enfin, on est parvenu à l'arrêter.

On écrit de Lencloître, 3 novembre, au *Courrier de la Vienne*:

« Vendredi dernier, 1er novembre, le sieur Boissière, garde de M. de C..., ayant trouvé un chasseur qu'il ne connaissait pas, lui déclara procès-verbal en lui demandant son nom. Le chasseur lui répondit avec le plus grand sang-froid : « Viens à Savigny, je te le dirai. »

» Boissière le suivit ; mais comme il s'aperçut que son interlocuteur ne prenait pas la route, il lui en fit l'observation.

« Tout chemin mène à Rome, » dit le chasseur, et, tournant son arme contre le garde, il l'en menaça ; mais Boissière se trouva en garde avant lui, et le menaça à son tour. Cependant il n'en fut rien ; le garde ne put obtenir qu'un chapeau et le chasseur gagna du champ.

» Hier matin, 2 novembre, vers six heures, le sieur Leclerc, d'Orches, ayant rencontré le garde chez son maître, il lui demanda ce qui s'était passé la veille. Boissière raconta ce qui précède, et, joignant le geste à la parole, il éleva et baissa sa carabine; au moment où elle était dirigée du côté d'Epain, beau-père de Boissière, le coup partit et la charge alla se loger dans le ventre d'Epain qui tomba.

» M. le juge de paix de Lencloître et M. le docteur Bléhée se sont rendus sur les lieux ; ils ont trouvé Epain mort de sa blessure. Procès-verbal a été dressé, les témoins ont été entendus, et comme le sieur Epain vivait en très-bonne intelligence avec son gendre, qui a les meilleurs antécédents, la justice n'a vu dans cette mort que le fait d'un déplorable accident.

Le 26 octobre, le tonnerre est tombé sur les dépendances de la ferme du Grand-Beau-Chêne, commune d'Aviré (Maine-et-Loire).

Le feu prit aussitôt, et en quelques heures réduisit en cendres 20,000 kilogrammes de foin et 64,000 kilogrammes de paille.

Le nommé Ledroit, René, victime de ce sinistre, évalue sa perte à 3,000 fr. Tout était assuré.

Jeudi 31 octobre, le nommé Bouvet, Joseph, âgé de 18 ans, cultivateur au Pont-Besnier, commune de Juigné, conduisait, vers trois heures de l'après-midi, une voiture attelée de deux chevaux et chargée de mobilier. Il suivait tranquillement la route de Pouillé, lorsqu'il eût la malheureuse idée de monter sur le devant de sa voiture ; aussitôt ses chevaux prirent le trot, et ce pauvre jeune homme, voulant les arrêter, sauta si malheureusement à terre qu'une roue du véhicule lui broya la poitrine. La mort fut instantanée.

Que les charretiers prennent donc note des accidents de ce genre, qui arrivent journellement. Peut-être se corrigeront-ils non-seulement de monter sur le devant de leurs charrettes, mais aussi de faire usage des siéges qu'ils adaptent devant les roues de ces charrettes. *(Commerce de Sablé.)*

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

L'administration municipale a fait hier une démarche auprès du général Chanzy, commandant le 7e corps, pour l'intéresser en faveur de Poitiers dans la répartition des régiments d'artillerie qui vont être formés.

C'est M. de Touchimbert et M. Tantin-Méniol, adjoints au maire, qui se sont rendus auprès du général.

Les jeunes bacheliers que leur âge appelle à faire partie de la classe de 1873 ne peuvent pas, comme quelques-uns le supposent, contracter dès maintenant un engagement d'un an ; outre que la nouvelle loi n'est applicable qu'à partir du 1er janvier 1873, il résulte de ses dispositions que de pareils engagements ne peuvent être contractés que dans l'année où doit être appelée la classe à laquelle appartient l'intéressé.

Le ministre de la guerre et celui de l'intérieur viennent de décider qu'en attendant un plus complet armement, les gardes-forestiers seraient armés de carabines Remington.

L'armement et la distribution des munitions auront lieu dans le chef-lieu des légions de gendarmerie, par les soins du commandant de légion départementale.

On lit dans le *Journal du Loiret*:

Un jeune ingénieur, dont le mérite fait honneur à ses compatriotes du Loiret, M. Paul Rolier, de Châtillon-sur-Loing, vient d'être décoré, avec plusieurs des aéronautes qui se sont le plus distingués pendant le siége de Paris.

C'est M. Paul Rolier, qui, parti en ballon pour Tours, le 24 novembre 1870, fut emporté par le vent jusqu'en Norwége, où il vint atterrir, quatorze heures et quarante minutes après son départ.

Il avait traversé la mer du Nord !

Dans ce terrible voyage aérien, — le premier, d'ailleurs, qu'il eût tenté, — M. Paul Rolier a fait d'importantes observations de physique générale, dont il sera rendu compte à l'Académie des sciences par M. Becquerel, l'illustre savant que le Loiret et surtout Châtillon-sur-Loing connaissent pour tant d'excellents et de si longs services.

La victoire de Coulmiers et le souvenir de notre cité avaient inspiré à M. Paul Rolier l'idée du nom dont il baptisa son ballon. L'aérostat avec lequel il courut cette patriotique et périlleuse aventure s'appelait : *La ville d'Orléans*.

Un remplaçant qui va se jeter à l'eau ! cela s'est vu lundi matin, à Nantes. Un sieur Tefaine se trouvait, en compagnie d'autres individus, dans le cabaret de Mme C..., quai d'Orléans. Tefaine est remplaçant ; il avait reçu ses *avances*, et sa mère avait cru devoir les lui retenir. Cela mécontentait le pauvre garçon ; il en souffrait, et même il déclara ne pouvoir y survivre. Et sérieusement sous les rires de ses camarades de table, il sortit, et sans la moindre hésitation se précipita par-dessus le parapet du canal de l'Erdre.

Il y serait resté probablement, si deux personnes, deux inconnus, ne lui eussent porté secours. Après quoi, Tefaine, revenu sain et sauf à des idées meilleures, regagna sa maison. *(Indépendance de l'Ouest.)*

Les journaux ont parlé de la formation des commissions d'examen pour les volontaires d'un an.

En même temps qu'on s'occupe de régler les conditions d'admission, une commission est chargée d'arrêter le programme des examens de sortie.

Cette commission n'a pas terminé son travail, mais elle en a, dit la *Patrie*, arrêté les bases.

Les jeunes gens qui n'auront pas réussi dans leur examen de sortie devront rester au service pendant une année encore ; ceux qui auront réussi pourront, en cas de guerre, être rappelés sous les drapeaux avec le grade de sous-officier, et ils possèderont, en outre, toutes les connaissances nécessaires pour pouvoir, si les circonstances l'exigeaient plus tard, occuper en cours de campagne l'emploi de sous-lieutenant.

Le volontariat d'un an sera donc une pépinière de sous-officiers, et permettra aux jeunes gens d'acquérir les connaissances nécessaires pour être en état de devenir officiers s'ils veulent suivre la carrière militaire.

Voici des renseignements utiles à rappeler sur les *déclarations de loyers*, exigées par la loi de 1871 :

L'amende prévue par la loi en vigueur ne concerne que les déclarations en retard, c'est-à-dire celles qui auraient dû être faites antérieurement au 30 septembre et nullement les déclarations renouvelées. Le déclarant qui a acquitté ces droits l'an dernier doit les acquitter dans les 20 jours qui suivent, en 1872, l'échéance du loyer déclaré ; passé ce délai il est passible de frais, mais non point d'une amende.

Quant aux déclarations de loyers dont le chiffre dépasse 300 fr. pour l'année et qui étaient précédemment faites par les locataires, aux termes d'une instruction ministérielle de février dernier, c'est aux propriétaires eux-mêmes à qui incombe la charge de la nouvelle déclaration et le payement des droits, sauf recours envers les locataires pour obtenir le remboursement.

Faits divers.

Les moules.—Voici la saison de la moule au caillou. Il est peu de personnes qui n'aiment cet excellent coquillage, qui fournit d'ailleurs un aliment non-seulement très-nourrissant, mais encore très-sain, si l'on sait convenablement le préparer. Parmi les amateurs de moules, cependant, il en est beaucoup qui s'abstiennent d'en manger, par la raison que sans cesse ils redoutent un empoisonnement.

Parfois, en effet, les moules déterminent tous les symptômes de l'empoisonnement, et s'il fallait s'en rapporter à la croyance populaire, ces accidents devraient être attribués, soit à la présence de petits crabes, soit au frai des étoiles de mer, soit encore à la présence dans la moule de vers myriapodes, munis d'un appareil à l'aide duquel ils distilent un venin subtil qui la pénètre tout entière, et se communique ensuite par l'ingestion. Cette croyance est surtout répandue chez les riverains de l'Océan.

D'autres personnes encore attribuent l'empoisonnement par la moule à une cause toute différente. Ces coquillages, suivant elles, s'attachent parfois aux armatures en cuivre des navires, et s'imprègnent alors de sels de cuivre, qui, sans attaquer la vitalité de l'animal, n'en constituent pas moins un poison violent, dont la présence peut amener les plus dangereux résultats.

Il est, du reste, très-facile de parer aux effets toxiques de ce mollusque; il suffit pour cela de le préparer comme le font les pêcheurs, avec du vinaigre et du poivre, ou ce qui est beaucoup plus simple encore, de ne jamais en manger sans immédiatement prendre après un petit verre d'eau-de-vie. De cette manière tous les accidents seront évités. *(Indépendance de l'Ouest.)*

*
* *

Un incident bien drôle, et qui ne doit pas se reproduire souvent dans nos théâtres, est signalé par la *Liberté* : un acteur s'est endormi en scène !

Ceci se passait au Château-d'Eau. On jouait le *Boudoir de Vénus*. Un pauvre figurant, qui fait un signe du zodiaque, s'appuya contre un portant et se mit à ronfler avec un bruit épouvantable. Au moment de sa réplique, on s'aperçut de l'état du malheureux, qui ne fut réveillé que par les éclats de rire de la foule.

Impossible de se figurer la physionomie d'un homme qui se réveille devant quinze cents personnes.

Dernières Nouvelles.

Le Président de la République a présidé aujourd'hui le conseil supérieur de la guerre.

Demain, il présidera le conseil des ministres. On pense qu'il sera question, dans cette séance, du projet de réorganisation de l'armée. Le projet de loi préparé à cet effet par le gouvernement n'est pas encore terminé, mais il est assez avancé.

M. Thiers lira personnellement son message à l'Assemblée. Ce document sera terminé pour le moment de la rentrée.

M. Henri Rochefort est arrivé ici. La mère de ses enfants se trouvant à Versailles dans une maison religieuse à l'article de la mort, M. Rochefort a demandé au gouvernement l'autorisation de venir auprès d'elle pour régulariser par le mariage sa position vis-à-vis d'elle. Le gouvernement a donné cette autorisation. Aussitôt la cérémonie accomplie, M. Rochefort sera reconduit au fort Boyard.

Il n'est, pour le moment, question d'aucune modification ministérielle.

Il est inexact que M. Barthélemy St-Hilaire ait reçu, ce matin, les promoteurs de la souscription pour élever un monument à M. Thiers.

New-York, 5 novembre, soir.

La réélection du général Grant est assurée. Les républicains l'ont emporté dans tous les États du Nord.

Le traité de commerce avec l'Angleterre, qui a donné lieu à tant de discussions et exigé tant de compromis, a été signé hier.

On télégraphie de Versailles, à l'agence Havas, 6 novembre :

Le mariage civil et religieux de M. Henri Rochefort a eu lieu ce matin. M. Rochefort repartira ce soir pour Saint-Martin-de-Ré.

Bulletin commercial et agricole.

Sur les marchés de province, le mouvement de hausse que nous constatons sur les blés depuis si longtemps semble vouloir éprouver un temps d'arrêt.

Les apports sont un peu meilleurs et la vente est moins facile. On est, par suite, dans une période de transition qui n'est pas encore la baisse, mais qui déjà n'est plus la hausse. On est sur la réserve.

Les marchés et les foires importantes qui vont se tenir en province, à l'occasion de la Toussaint et de la Saint-Martin, nous édifieront sur les ressources que la culture va vouloir mettre à la disposition de la meunerie, et nous aurons un aperçu des concessions que la culture sera disposée à faire, en admettant qu'elle veuille faire des concessions.

Les travaux des champs ne sont pas encore complètement terminés ; les pluies ont beaucoup retardé les labours sur les terres où la betterave et la pomme de terre ne sont pas complètement resserrées, mais on doit reconnaître que ce n'est, dans l'ensemble, qu'une bien petite exception; toutefois on ne peut pas dire encore que les emblavures sont achevées.

Marseille reçoit quelques chargements de blés étrangers, qui trouvent facilement à se placer.

La ligne de Toulouse à Bordeaux reste à peu près stationnaire. Sur ce dernier marché, il y a de la tenue sur le blé et sur la farine.

A Nantes, on était plus ferme aux dernières nouvelles.

Les marchés de la Mayenne, de la Sarthe, ceux de la Normandie, commencent à être mieux approvisionnés. A Rouen, le blé a baissé de 50 c.

Dans le Nord, le mouvement de baisse est franchement accusé : au dernier marché

de Lille, le blé a baissé de 75 c. à 1 fr. par hect., il est vrai de dire que c'est dans la région du Nord que les prix des blés étaient le plus élevés.

La ligne de Lyon est toujours bien ferme, tandis que le Centre et le Bourbonnais alimentent Paris de leurs offres.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière Du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc.. etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. —La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse.— Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance 1er janv. 71. .	52	85	»	30	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	75	60	»	»	»	40
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»
5 % Emprunt	84	15	»	25	»	»
Emprunt 1872	86	95	»	15	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	205	»	1	25	»	»
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	373	75	»	»	»	»
— 1865, 4 %	432	50	»	»	5	»
— 1869, 3 % t. payé. .	272	50	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	241	25	»	»	»	25
— libéré	»	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet. .	4590	»	»	»	40	»
Comptoir d'escompte, j. août.	617	50	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850	»	»	»	10	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	650	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	430	»	»	»	2	50
Crédit foncier d'Autriche . . .	965	»	»	»	5	»
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	400	»	»	»	5	»
Est, jouissance nov.	533	75	2	50	»	»
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	840	»	»	»	»	»
Midi, jouissance juillet. . . .	575	»	2	50	»	»
Nord, jouissance juillet	960	»	2	50	»	»
Orléans, jouissance octobre. .	805	»	»	»	»	»
Ouest, jouissance juillet, 65. .	502	50	2	50	»	»
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	»	»	»
Société Immobilière, j. janv. .	69	»	1	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	»	»	»	»	»
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	396	25	»	»	1	25
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	481	25	»	»	3	75
Société autrichienne. j. janv. .	»	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.						
Orléans	279	75	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	274	»	»	»	»	»
Est	272	50	»	»	»	»
Nord	289	75	»	»	»	»
Ouest	274	75	»	»	»	»
Midi.	277	»	»	»	»	»
Deux-Charentes.	250	»	»	»	»	»
Vendée	250	»	»	»	»	»

GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — soir, —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de Me BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Buffard, huissier à Vihiers, en date du vingt-huit octobre mil huit cent soixante-douze, et de Dufour, huissier à Saumur, en date du même jour, enregistrés,

Et à la requête de :

1° Monsieur Jacques Martineau, propriétaire, demeurant à Gonnord ;

2° Monsieur René Delageau, chaufournier, demeurant aux Fours-à-Chaux de Saint-Pierre, commune de Tigné,

Ayant pour avoué constitué Me Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro huit,

Constitué pour eux ;

Notifications ont été faites :

1° A madame Renée Lecuit, épouse de monsieur Pierre Lemoine, ancien marchand de bois et chaufournier, ayant demeuré à Vihiers, et demeurant actuellement à Martigné-Briand ;

2° A madame Marie-Céleste Marcheton, épouse du sieur Pierre-René Chupin, ancien chaufournier et actuellement clerc de notaire, demeurant à Fontevrault ;

3° A monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le quinze octobre mil huit cent soixante-douze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me Besson, notaire à Martigné-Briand, le dix-huit février mil huit cent soixante-douze, en exécution d'un jugement du tribunal civil de Saumur, en date du trente décembre mil huit cent soixante et onze, enregistré, prononçant la conversion en vente, aux enchères publiques, de la saisie pratiquée à la requête de monsieur Martineau, ci-dessus qualifié et domicilié, sur le sieur Pierre-René Chupin, chaufournier, et dame Marie-Céleste Marcheton, son épouse, demeurant à Tigné, suivant exploit de Buffard, huissier à Vihiers, en date du vingt-cinq octobre mil huit cent soixante et onze, enregistré et transcrit, le dit procès-verbal contenant adjudication :

Premièrement : au profit de monsieur Jacques Martineau, propriétaire à Gonnord, d'une pièce de terre, dite la Grande-Pièce, numéro mil six cent vingt-trois, section B du cadastre de la commune de Tigné, contenant soixante-trois ares soixante centiares ; moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de dix-neuf cent quarante francs, payable quatre mois après le jour de l'adjudication, avec intérêts à cinq pour cent par an pendant cette époque ;

Deuxièmement : au profit de monsieur René Delugeau, chaufournier, demeurant à Saint-Jean, près Thouars, et actuellement aux Fours-à-Chaux de St-Pierre, commune de Tigné, des fours à chaux pour engrais, de la maison d'habitation et dépendances, le tout situé commune de Tigné, près le bourg, et comprenant : 1° les deux fours à chaux de Saint-Pierre-de-Tigné, la chaussée en dépendant et le hangar attenant à la dite chaussée et magasins attenant aux fours ; 2° une maison de maître, près le même lieu, composée de trois chambres basses, dont deux à feu, corridor au milieu, quatre chambres hautes à feu, exploitées par un escalier, cabinet au-dessus de l'escalier, grenier au-dessus, cave sous une partie du rez-de-chaussée, deux écuries, fenil au-dessus d'une des écuries, vaste grange et hangar attenant à cette grange, cour au milieu des bâtiments et des fours, jardin entouré de murs au couchant desdits bâtiments et y attenant, le tout formant un ensemble contenant environ soixante-quinze ares, joignant vers levant la route de Tigné à Trémont, au nord le chemin de Tigné à Amigné, au couchant le jardin de M. Frouin, fossé ou cours d'eau dépendant de cette propriété, au midi monsieur Peton et monsieur Poitou; moyennant, outre les charges et conditions, la somme principale de dix-huit mille cinq cent cinquante francs, payable dans un délai de quatre mois à compter du jour de l'adjudication, avec intérêts à cinq pour cent pendant cette époque.

Avec déclaration que la présente notification leur a été faite conformément à l'article 2194 du code civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseront, dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains des requérants de toutes hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration en outre à Monsieur le procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles sont :

Premièrement : En ce qui concerne la pièce de terre adjugée à M. Martineau,

1° M. et Mme Chupin, saisis, susnommés ;

2° M. Jacques Martineau, aussi dénommé ci-dessus ;

3° M. Louis Martineau, père de ce dernier, décédé à Noizé, commune de Tigné ;

Deuxièmement : En ce qui concerne les fours à chaux et leurs dépendances, adjugés à M. Delugeau,

1° M. et Mme Chupin, saisis, susnommés ;

2° M. Jacques Martineau, ci-dessus nommé ;

3° M. Pierre Lemoine, marchand de bois et chaufournier, et dame Renée Lecuit, son épouse, demeurant autrefois à Tigné ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait :

BEAUREPAIRE,
Avoué-licencié.

(542)

AU GAGNE-PETIT

M. SALMON **demande un apprenti** ou **un jeune homme** sortant d'apprentissage. (535)

Etude de Me VERNEAU, notaire à Vernoil.

ADJUDICATION

En la salle de mairie de Vernantes,

Par le ministère de Me VERNEAU, notaire à Vernoil,

Le vendredi 22 novembre 1872, à midi précis,

DE 652 PIEDS D'ARBRES
COUPES DE TAILLIS
ET SAPINIÈRES,

Sur la terre de Jalesne, en Vernantes et Mouliherne ;

Le tout divisé en 24 lots. *(Voir les placards affichés.)*

S'adresser, pour avoir des renseiments, à Me VERNEAU, notaire à Vernoil. (531)

A VENDRE

En totalité ou par moitié,

UN CLOS DE VIGNE

En bon rapport,

AVEC UNE PETITE HABITATION,

Rue des Pauvres, commune de Bagneux,

Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 18, Saumur. (515)

A VENDRE
80 PIEDS DE PEUPLIERS
ET BOUILLARDS

Complantés sur la ferme de Villevert, commune de Distré.

S'adresser à M. DU BAUT, propriétaire au Coudray. (525)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue du Champ-de-Foire,

AVEC JARDIN ET ÉCURIE.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, ou à Me MÉHOUAS, notaire. (483)

HAUTES NOUVEAUTÉS

MAISON BIZERAY

Rue de la Tonnelle.

On demande de bonnes ouvrières pour la couture. (539)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris

(Succursales à l'Etranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. **Donne** des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Etrangères. **Procure** aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. **Renseignements** privés et gratis sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — *Ecrire franco à la Direction.* (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. **GRASSET**, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHERIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture ;
Agriculteur praticien ;
Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne a Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.